

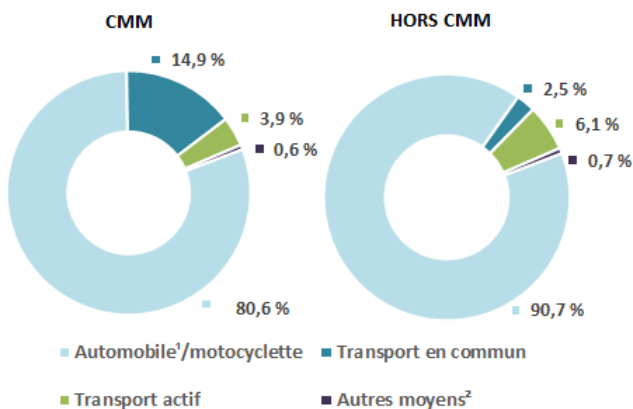
EN 2016, 16 % DES TRAVAILLEURS MONTÉRÉGIENS SE DÉPLACENT EN TRANSPORT DURABLE

Selon le Recensement de 2016, 11,0 % des travailleurs montérégiens utilisent le transport en commun pour se rendre au travail et 4,6 % optent plutôt pour un mode de transport actif, soit la marche ou le vélo. Très peu de changements ont été observés au cours des dix dernières années (10,3 et 5,6 % respectivement en 2006). La majorité (54,6 %) des Montérégiens occupent un emploi à l'extérieur de leur MRC de résidence et ils prennent, en moyenne, 27 minutes pour s'y rendre.

L'IMPACT DU LIEU DE RÉSIDENCE SUR LE MODE DE TRANSPORT

En Montérégie, la proportion de travailleurs qui se déplacent en transport durable (transport en commun ou transport actif) pour se rendre au travail varie grandement selon le lieu de résidence. Ainsi, les personnes qui habitent sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'avèrent cinq fois plus nombreuses, en proportion, que celles qui résident dans une municipalité hors CMM, à utiliser le transport en commun pour se rendre au travail (14,9 c. 2,5 %) (fig. 1). Dans l'agglomération de Longueuil, près du quart (22,8 %) de la population à l'emploi fait le trajet domicile-travail en transport en commun. Inversement, les travailleurs qui résident à l'extérieur de la CMM sont proportionnellement plus nombreux à se rendre au travail à pied ou à bicyclette que leurs homologues vivant sur le territoire de la CMM (6,1 c. 3,9 %). Ces résultats pourraient notamment s'expliquer par la distance de navettage; les travailleurs résidant à l'extérieur de la CMM sont nettement plus nombreux, en proportion, à effectuer un trajet de moins de 3 km pour se rendre au travail que ceux domiciliés dans la CMM (25,1 c. 16,9 %).

Fig 1. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, municipalités de la Montérégie dans la CMM et hors CMM, 2016

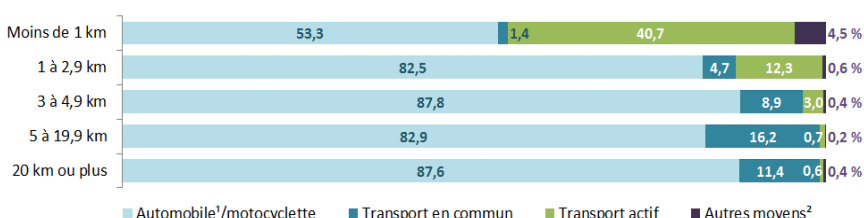


¹ Comme conducteur ou passager.
² Taxi, transport adapté, taxibus, etc.
Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.
Production : équipe Surveillance, mars 2018.

LA DISTANCE INFLUENCE LE MODE DE TRANSPORT PRIVILÉGIÉ

En Montérégie, le mode de transport utilisé pour se rendre au travail varie grandement selon la distance à parcourir (fig. 2). Sans surprise, on constate que la proportion de travailleurs qui se déplacent à pied ou à bicyclette diminue avec l'augmentation de la distance de navettage, passant de 40,7 % pour une distance de moins de 1 kilomètre à environ 1 % pour une distance de 5 kilomètres ou plus. Les utilisateurs du transport en commun sont plus nombreux, en proportion, parmi les personnes dont le travail se situe entre 5 et 19,9 km du domicile.

Fig. 2 Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la distance de navettage, Montérégie, 2016



¹ Comme conducteur ou passager.
² Taxi, transport adapté, taxibus, etc.
Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.
Production : équipe Surveillance, mars 2018.

UTILISATION DU TRANSPORT DURABLE : PLUS FRÉQUENTE CHEZ CERTAINS GROUPES DE POPULATION

Toutes proportions gardées, en Montérégie, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser le transport en commun pour se rendre au travail (13,1 c. 9,1 %). Par ailleurs, la proportion de travailleurs qui se déplacent en transport durable s'avère plus élevée chez les jeunes de 15 à 24 ans que chez les personnes plus âgées (23,1 c. 14,5 %). La proportion de travailleurs qui se rendent au travail en transport en commun est plus élevée chez les immigrants (22,5 c. 9,5 %) et chez les personnes vivant sous le seuil de faible revenu (SFR) (15,7 c. 10,9 %). Par ailleurs, les travailleurs vivant sous le SFR sont trois fois plus nombreux, en proportion, que ceux vivant au-dessus du SFR à se déplacer à pied ou à bicyclette (12,1 c. 4,4 %).

FAVORISER UN MODE DE VIE ACTIF PAR L'UTILISATION DU TRANSPORT DURABLE

Le transport actif contribue à un mode de vie physiquement actif et de nombreux bénéfices pour la santé peuvent en découler. Des études récentes mettent également en lumière l'association positive entre l'utilisation du transport en commun et la fréquence de marche. L'accroissement du potentiel piétonnier, l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation, la création d'infrastructures cyclables et piétonnes sécuritaires et l'augmentation de l'offre de transport en commun figurent parmi les interventions pouvant augmenter les déplacements actifs au sein de la population, et conséquemment, contribuer à l'adoption d'un mode de vie sain.

À RETENIR

- ▶ Un peu plus d'un travailleur sur dix se rend au travail en transport en commun et environ un sur vingt s'y rend à pied ou à vélo.
- ▶ Les femmes, les jeunes, les immigrants et les personnes vivant sous le SFR sont plus nombreuses, en proportion, à utiliser le transport en commun pour se rendre au travail.
- ▶ La création d'environnements favorables aux déplacements actifs sécuritaires peut avoir un impact positif sur la santé de la population.

Citation suggérée :

BEAUDRY-GODIN, Mélissa. « En 2016, 16 % des travailleurs montérégiens se déplacent en transport durable ». Périscope : no 81, Mai 2018. Longueuil: Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, Secteur Planification, évaluation et surveillance.

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

<http://extranet.santemontregie.qc.ca/sante-publique/surveillance-etat-sante/index.fr.html>

Retrouvez-nous sur

Rédaction : Mélissa Beaudry-Godin
Production : Planification, évaluation et surveillance
Direction : Dre Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie